

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 janvier 2013

## Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire

---

### Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer tient particulièrement à souligner la qualité du travail réalisé pour faire comprendre que l'efficacité énergétique, souvent considérée comme une contrainte, constitue surtout la première source potentielle d'énergie domestique.

Au delà des spécificités propres à chaque territoire, les collectivités ultramarines présentent des caractéristiques communes en matière d'énergie. Très dépendantes des importations de ressources fossiles, et par définition constituant des zones non-interconnectées, elles ont élaboré un mix énergétique original en recourant aux énergies renouvelables de manière plus intensive que la métropole et en se fixant un objectif de pleine autonomie énergétique à moyen terme.

Alors que le débat est lancé sur la meilleure composition du mix énergétique français à l'horizon 2050, nos territoires ultramarins disposent de solides atouts par la faculté qu'ils ont à recourir à l'ensemble des énergies renouvelables, des plus « traditionnelles » - hydroélectricité, biomasse - aux plus futuristes comme celles issues de la mer, dont il conviendrait d'accélérer le développement industriel en passant par les filières en plein essor.

Il faut, par ailleurs, rappeler que l'Outre-mer se situe dans une phase de rattrapage de ses consommations d'énergie, sous l'effet conjugué de la démographie et d'une demande sociale d'amélioration du bien-être. Il importe donc que la péréquation tarifaire pour l'électricité en Outre-mer soit maintenue et étendue à l'ensemble des territoires. Elle correspond à une solidarité entre les usagers, garante de l'existence d'un service public républicain.

S'agissant de l'amélioration de l'efficacité énergétique, dans l'hexagone comme Outre-mer, les efforts sont prioritairement à rechercher dans la rénovation du bâti. Dans nos territoires, il faut rajouter la question des transports, de la précarité et de l'habitat indigne, problématiques qui se posent sans doute avec plus de force. Nous partageons l'idée que le niveau régional ou territorial est le mieux adapté pour la définition et l'exécution des politiques à mettre en œuvre dans ces domaines. Les souplesses statutaires accordées aux collectivités ultramarines par la Constitution leur permettent, si elles le souhaitent, d'élaborer un cadre législatif propre en la matière. De la même manière, la politique fiscale constitue un atout si elle est intelligemment ciblée et qu'elle permet réellement des investissements importants dans des domaines d'avenir tels que la réorientation vers les réseaux intelligents, la question du stockage local.

Partageant de manière générale l'ensemble des réflexions proposées dans cet avis, notre groupe l'a voté.